VI. — Bibliographie et statistique.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **32 (1933)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

des professeurs V. Varićak (Zagreb) et R. Zupančič (Ljubljana) et d'autres.

V. — Dispositions législatives relatives aux professeurs.

a) Les stagiaires, après avoir passé leur examen professionnel, sont nommés professeurs titulaires. Le recrutement des stagiaires se fait, s'il y a des places vacantes, suivant l'ordre de présentation des candidats et en tenant compte de leur certificat de licence. Le grade de docteur n'est pas exigé.

b) Les dispositions législatives sont applicables aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Les professeurs féminins sont admis dans les lycées de garçons mais leur succès y est médiocre, surtout dans les classes supérieures.

c) Les différentes branches faisant partie du cahier des charges des professeurs des Mathématiques sont: Mathématiques, Physique (Mécanique), Géométrie descriptive et Cosmographie.

d) L'enseignement de la Mécanique est confié aux professeurs de Physique.

e) Le cours de Géométrie descriptive est donné par un professeur spécial, ou bien il est confié au professeur de Mathématiques.

f) Les professeurs sont tenus de donner au moins 16 heures de leçons par semaine, mais en cas de besoin, le nombre peut être augmenté jusqu'à 24. Au commencement de leur carrière les professeurs ont un traitement d'à peu près 1500 dinars par mois, qui, durant 30 ans de service, augmente progressivement jusqu'à 5000, à peu près; après quoi ils ont droit à une pension du 95 % du montant du traitement.

g) Les professeurs sont astreints à participer aux conférences groupant les professeurs de l'enseignement scientifique de l'établissement dont ils font partie.

Le projet du programme est rédigé par un corps formé des inspecteurs de l'enseignement secondaire du Ministère de l'Instruction publique, en collaboration avec certains professeurs de l'enseignement secondaire et universitaire, après avoir entendu l'avis des professeurs de tous les établissements secondaires.

Le programme ainsi rédigé est soumis au Conseil supérieur de l'Instruction publique, qui, après lui avoir donné sa rédaction définitive, le fait approuver par le ministre.

VI. — Bibliographie et statistique.

ab) Il n'existe pas de livres concernant la préparation des professeurs, ni de revues traitant particulièrement l'enseignement scienti-

fique, mais l'organe officiel de l'Association des Professeurs secondaires *Glasnik* s'occupe dans une large mesure des questions de cet enseignement.

c) Pour un nombre d'à peu près 75.000 étudiants secondaires en Yougoslavie, il y a 420 professeurs titulaires (+ 130 stagiaires) de Mathématiques et de Physique.

VII. — Tendances actuelles concernant le but des Mathématiques.

1-3. — Il y a une tendance générale à diminuer le programme des Mathématiques dans l'enseignement secondaire en faveur des branches nationales et à supprimer ainsi dans le programme les sujets sans utilité pratique, tels que: l'Analyse combinatoire, la Théorie des nombres et des équations indéterminées, les équations algébriques des degrés supérieurs, etc.

D'autre part, les éléments du Calcul différentiel et intégral sont introduits dans le programme de l'enseignement secondaire et l'on y constate plus de succès que pour les Mathématiques élémentaires.

4. — L'enseignement universitaire a plutôt une tendance à former un corps enseignant secondaire et des techniciens, répondant ainsi aux besoins actuels du pays.

Beograd, en 1932.

J. Karamata,

Délégué yougoslave à la Commission internationale de l'Enseignement mathématique.